

DEMANDE DE DÉROGATION

2023-2024

AUX PERIMÈTRES SCOLAIRES

L'ENFANT*

Nom de l'enfant _____ Prénom de l'enfant _____ Fille
Date de naissance ____ / ____ / ____ Lieu de naissance _____ Garçon

LES RESPONSABLES
LEGAUX*

	REPRÉSENTANT LEGAL 1	REPRÉSENTANT LEGAL 2
Nom et prénom		
Adresse		
Code postal et Ville		
Tél. domicile		
Tél. mobile		
Email ⁽¹⁾		
Nom et adresse de l'employeur		

⁽¹⁾ J'autorise la ville de Villeparisis à utiliser le numéro de téléphone portable et mon mail pour diffuser des informations municipales.

SITUATION
FAMILIALE*

En cas de séparation ou de divorce, préciser :	Autorité parentale : <input type="checkbox"/> conjointe <input type="checkbox"/> représentant légal 1 <input type="checkbox"/> représentant légal 2
	Résidence principale : <input type="checkbox"/> garde alternée <input type="checkbox"/> chez représentant légal 1 <input type="checkbox"/> chez représentant légal 2

MOTIFS DE DEROGATION*

Ecole de secteur	Ecole demandée	Niveau

Rapprochement de fratrie

Nom et Prénom du frère/soeur

Ecole _____

Classe _____

Merci de joindre un courrier explicatif.

Des documents complémentaires pourront vous être demandés lors de l'instruction de votre dossier.

Attention : la dérogation ne peut être possible que sous réserve du nombre de place disponible dans l'école demandée.

- Les parents déclarent être informés que le dossier sera soumis à la commission de dérogation.
- Les recours éventuels devront être formulés à réception de l'avis donné, dans un délai de 15 jours auprès du service scolaire.

- Dans le cas d'une dérogation extérieure à la commune, le tarif «hors commune» des prestations périscolaires sera appliqué.

Signature
du représentat légal

**RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION
AVIS DE LA COMMISSION**

Favorable

Défavorable



VILLEPARISIS

*Règlement général sur la protection des données : La mairie de Villeparisis, responsable de traitement, collecte les données de vos enfants demandées dans ce formulaire dans le but d'accompagner sa scolarité et ses activités extra- et périscolaires. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public pour les informations indispensables et le consentement pour les informations facultatives. Ces informations ne seront utilisées que par les services enfance, jeunesse et éducation de la Ville, et seront conservés pendant toute la durée de scolarisation de l'enfant + 1 an. Conformément à la loi informatique et libertés et au RGPD, la personne concernée et/ou ses représentant légaux conservent un droit d'accès, de rectification, d'effacement de de limitations de leurs données personnelles. Ces droits peuvent être exercés en contactant le service scolaire à gestionscolaire@mairie-villeparisis.fr, vous avez aussi la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07